

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice.....	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance.....	41
Absent.e.s .....	4

**Délibération n°2021-12-14-HL**

Avenant à la convention tripartite de la mise en œuvre d'action de chantiers d'amélioration de l'Habitat par l'auto-réhabilitation

**SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, **seize décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS

**EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S**

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. CLERGET	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M. NOMBO-POATY	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

**ABSENT.E.S**

Mme AVOGNON ZONON, M. DAUMONT-LEROUX, Mmes INDJA, ANSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Madame FENASSE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## Délibération n°2021-12-14-HL

Avenant à la convention tripartite de la mise en œuvre d'action de chantiers d'amélioration de l'Habitat par l'auto-réhabilitation

### LE CONSEIL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers politique de la ville des départements métropolitains.

**VU** la délibération du 10 mars 2011 approuvée par le Conseil Municipal relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat,

**VU** l'objectif 4 du PLH « Renforcer la lutte contre l'Habitat indigne et la précarité énergétique ainsi que son action 11 « Poursuivre les efforts d'amélioration et d'entretien du parc public et inciter les propriétaires privés à rénover et à entretenir leurs biens ».

**VU** le contrat de ville signé le 30 juin 2015,

**VU** la délibération du 17 mars 2016, relative à la convention tripartite de mise en œuvre d'actions par laquelle la ville s'engage à apporter sa participation à hauteur de 20.000€,

**VU** la délibération du 29 mai 2019, relative à la convention tripartite 2 de mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale (EVS) et d'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA), dans le secteur de la Redoute,

**CONSIDÉRANT** la convention tripartite existante entre la Ville de Fontenay-sous-Bois, les Compagnons Bâtisseurs et le bailleur IDF Habitat,

**CONSIDERANT** la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS),

**SUR** avis de la Commission des Finances,

### À L'UNANIMITÉ

### DÉCIDE

**Article 1** : d'autoriser le Maire ou sa/son représentant.e à signer l'avenant 1 à la convention 2 qui vise à modifier la participation de la Ville de Fontenay-sous-Bois à partir de l'année 2021,

**Article 2** : de verser une participation financière à hauteur de 22 000 € à l'association les Compagnons Bâtisseurs.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 24 DEC. 2021

Publication  
le ..... 24 DEC. 2021

Notification  
le .....

Certificat exécutoire

Le Maire



Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
Anne KLOPP

### POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**



Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
Anne KLOPP